

United Nations Nations Unies

POSTAL ADDRESS – ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS – ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) présente ses compliments à la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la note verbale datée du 15 juin 2020, dans laquelle la Finlande a présenté au Comité, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil, une demande de dérogation à l'interdiction de transférer à la République populaire démocratique de Corée les articles énumérés au paragraphe 7 de ladite résolution afin de permettre l'importation en République populaire démocratique de Corée du matériel nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aide humanitaire entrepris par l'organisation non gouvernementale Finn Church Aid pour renforcer la sécurité alimentaire des enfants de primaire vulnérables de deux comtés de la province du Hwanghae du Nord dans le cadre de programmes d'alimentation scolaire complémentaire et pour mener des activités de réduction des risques de catastrophe et de formation aux interventions d'urgence en vue de renforcer la résilience des enfants vulnérables et de leurs familles.

Le Président informe la Finlande qu'après l'avoir dûment examinée, le Comité a décidé, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité, d'approuver la demande de dérogation présentée dans la note verbale susmentionnée et d'autoriser le transfert, dans un délai de six mois, des articles visés dans ladite note et dont la liste est jointe à la présente. Les articles devront être expédiés en un seul chargement ou par envoi groupé, afin de simplifier autant que possible leur transport et leur dédouanement.

Le Comité rappelle que les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée par le Conseil dans ses résolutions n'ont pas pour objet de porter préjudice à la population civile. On trouve dans la note verbale que le Comité a adressée aux États Membres et dans son communiqué de presse SC/13113 daté du 8 décembre 2017 des précisions concernant

Mission permanente de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

l'aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée. Il est également rappelé dans la note verbale que les États Membres doivent appliquer pleinement les mesures imposées par le Conseil, mais qu'il leur incombe d'expliquer aux entités publiques et privées relevant de leur juridiction que l'application des sanctions ne doit pas indûment entraver l'aide humanitaire.

Le Comité autorise et encourage la Finlande à mener les opérations commerciales et financières strictement nécessaires à l'achat des biens et services faisant l'objet de la dérogation et dont la liste est jointe, sans préjudice des décisions qui seront prises à cet égard.

Le Comité demande également aux organisations qui fournissent une aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée de respecter la durée de la dérogation qui leur est accordée et de se conformer pleinement aux lois, réglementations et autorisations nationales qui régissent les opérations financières et commerciales, le transport de marchandises et les activités de dédouanement sur le territoire des États Membres concernés.

Le Président informe la Finlande que la présente note et son annexe seront publiées sur le site Web du Comité 1718 et rendues accessibles au public, notamment aux autorités nationales qui participent au contrôle du transfert vers la République populaire démocratique de Corée des articles faisant l'objet d'une dérogation, et ce, pour une durée de six mois.

Le Comité tient à remercier la Finlande de sa diligence.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Signé

Le 24 juin 2020

Pièce jointe :

- Liste des biens et services destinés à la République populaire démocratique de Corée

FCA EXEMPTION REQUEST, ANNEX I: Estimated expenditures inside DPRK

ITEM	Input Months July 2020 to December 2020	Estimated expenses in DPRK (EUR) July 2020 to December 2020	Additional description
Key expert 1 Country Representative	6	15,000	Expatriate expert for out of pocket expenses and to the General Service Bureau (GSB) for apartment rent.
Key expert 2, Humanitarian Coordinator	6	15,000	Expatriate expert for out of pocket expenses and to the General Service Bureau (GSB) for apartment rent.
International short-term expert, Education Advisor	2	5,000	Expatriate expert for out of pocket expenses and to General Service Bureau (GSB) for apartment rent.
National support staff; liaison, driver, cleaner	6	12,000	Individual staff salaries
Monitoring and Evaluation/ Internal control visits to DPRK	2	6,000	
Office running cost and rent	6	15,000	GSB (General Service Bureau) for rent and utilities and purchases made in different shops.
Purchase vehicle/ car rental	-	25,000	Local second-hand vehicle bought in the DPRK. In case no suitable vehicle available, the amount used for renting a car.
Vehicle running costs	6	18,000	Petroleum, required insurance premiums and repairs if needed
Learning materials, teacher trainings and support for the primary schools	6	12,000	

FCA EXEMPTION REQUEST, ANNEX II: Estimated expenditures outside DPRK

ITEM	Input Months July 2020 to December 2020	Estimated expenses (EUR) July 2020 to December 2020
Soybeans	6	30,000
Transportation costs for food aid from China to the DPRK	6	6,000
Procurement, monitoring and legal aid in China (consultancy)	6	12,000
Country Representative (salaries of FCA's staff member)	6	33,600
Project Manager (salaries of FCA's staff member)	6	33,600
Two laptop computer (to be transferred to the DPRK)	6	2,000
Two mobile phones (to be transferred to the DPRK for the)	6	400

No other goods or materials are to be transferred into the DPRK.